

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député ne semble pas vouloir continuer. Je donne donc la parole au député de Fort William (M. McRae).

Des voix: Continuez.

M. Woolliams: Je ne voudrais pas être égoïste, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Voilà qui n'est sûrement pas conforme au Règlement. J'ai donné la parole au député de Fort William pour lui permettre de faire ses observations à la Chambre. Il pourrait peut-être commencer son discours maintenant.

M. McRae: Merci, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Est-ce que l'honorable député invoque le Règlement?

M. Fortin: Monsieur le président, il me semblait qu'après avoir entendu deux porte-parole de chacun des partis, on aurait pu peut-être donner la parole à un député du Parti Crédit social du Canada. Mon collègue de Compton (M. Latulippe) est disposé à prendre la parole. Il me semble qu'il pourrait lui-même signaler qu'il est 10 heures, et prononcer son discours demain.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je surveille justement l'honorable député depuis déjà quelques minutes. Il avait préalablement demandé la parole ou suggéré son nom à la présidence, mais à aucun moment, ni l'honorable député qui invoque le Règlement, ni celui qui est à ses côtés n'ont manifesté l'intention de prendre la parole. Alors, je l'ai simplement donnée au député que j'ai vu.

M. Fortin: Je pose la question de privilège monsieur le président. Nous sommes peut-être loin de votre fauteuil, mais je vous ferai remarquer respectueusement que je me suis levé deux fois pour prendre la parole. Mon collègue de Compton (M. Latulippe) s'est justement levé avant l'honorable député à qui vous avez donné la parole, et ce que vous venez de dire, je ne l'accepte pas, car ce n'est ni pertinent, ni «gracieux» envers la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. De toute façon je donne une fois de plus la parole à l'honorable député de Fort William.

[Traduction]

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de certaines remarques faites par les députés de l'opposition et parler également de ce que j'estime être les trois principaux éléments d'une politique générale de l'énergie au Canada. Mais je m'aperçois qu'il est maintenant 10 heures et je crois que nous devrions dire qu'il est 10 heures. Nous pourrions continuer à la prochaine séance.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député signale qu'il est 10 heures.

Ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'OPPORTUNITÉ DE L'INVITATION DE MINISTRES D'ARABIE SAOUDITE ET D'ALGÉRIE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, je demandais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) de songer à inviter le Cheik Yamani, ministre du pétrole de l'Arabie Saoudite à se rendre à Ottawa. J'ai constaté que le ministre saoudite et son homologue algérien étaient aux États-Unis après avoir terminé des visites en Europe de l'Ouest.

Dans toute l'histoire confuse de notre problème énergétique, au moins une chose est claire. Nous n'entretenons aucuns rapports constructifs avec de grandes parties du monde arabe et surtout avec les principaux producteurs de pétrole. Nous apprenons un jour que l'Arabie Saoudite prend des mesures. Le jour suivant on nous informe qu'il ne s'agit pas de l'Arabie Saoudite mais d'Abu-Dhabi. Nous n'avons aucune image précise de la position du Canada quant au pétrole nous arrivant par le pipe-line de Portland. On nous a dit que tout allait pour le mieux. Il y a quelques jours, j'ai entendu le Cheik Yamani dire à la télévision qu'il faudrait se pencher sur cette question.

Selon un magnat du pétrole, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a été informé que l'Arabie Saoudite avait inscrit le Canada sur la liste des pays auxquels s'appliquait l'embargo. Le ministre l'a nié mais a été incapable d'indiquer quelle quantité de pétrole avait été expédiée d'Arabie Saoudite vers le Canada depuis 30 jours. En fait, la façon dont le ministre s'est occupé du problème actuel est inepte au point d'être effrayante. Mardi dernier, l'annonce concernant Come-By-Chance était pour nous un atout dans la manche. Mercredi, c'était beaucoup moins. Lorsqu'il s'agit d'une question aussi grave, qui comporte de profondes répercussions économiques, constitutionnelles et internationales il ne convient pas de risquer de compromettre l'avenir de nos concitoyens en le confiant à un homme qui a si douloureusement prouvé son incompetence depuis tant d'années et à l'occasion de tant de missions officielles.

J'avais espéré que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait adopté ma suggestion et invité le Cheik Yamani à Ottawa afin que nous puissions obtenir certains éclaircissements. J'aimerais savoir si le ministre a été invité. Au printemps dernier déjà, j'avais insisté, au comité des affaires extérieures, sur la nécessité d'envoyer des missions diplomatiques hautement qualifiées dans les pays arabes producteurs de pétrole. Nous entretenons des relations diplomatiques très superficielles, sinon nulles, avec de grands pays comme l'Arabie Saoudite, le Koweït et les États du golfe Persique. Les missions diplomatiques en place au Caire, à Beyrouth et à Tel-Aviv n'ont pas ouvert la ligne de communication avec les pays pétroliers. L'Irak a un ambassadeur très qualifié à Ottawa, mais il semble que nous ne puissions pas ouvrir une mission à Bagdad.

Bien que les problèmes et les charges que subiront vraisemblablement les citoyens canadiens moyens, en particulier dans la région de l'Atlantique, soient d'une extrême importance, il ne faut pas oublier que le problème courant que connaît notre pays dans le domaine du pétrole, quelle que soit son importance, ne peut pas être